



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 28 Juin 2018

Question n°7

Modification des statuts du SERTRID concernant la collecte des déchets verts

L'an deux mille dix-huit, le **28 Juin** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 15 Juin 2018

13 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 4 étaient représentés et 6 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Emile EHRET, Eliane FARNY, Marc LERCH, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Patrick MIESCH, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Pascal PETITJEAN.

Etait représenté : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Danielle GRISWARD pour Jean-Pierre BRINGARD, Nathalie CASTELEIN pour Hervé GRISEY, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER.

Avait donné procuration : Richard MAZAJCZYK à Emile EHRET, Denis KUNTZMANN à Eliane FARNY, Jean-Luc ANDERHUEBER à Gilles HEINRICH, André PICCINELLI à Patrick MIESCH, Eric PARROT à Gérard TRAVERS, Jean PAOLI à Michel GALMICHE.

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Francis LIECHTELE, Luc SENGLER

Etaient Absents : Michel TRITRE, Christophe GEORGES, Alphonse M'BOUKOU

Secrétaire de séance : Eliane FARNY

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	23

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Date de Convocation : 15 Juin 2018

Date d'affichage : 05 juillet 2018

DELIBERATION

Vu la délibération du SERTRID du 06 Juin 2018 concernant la modification des statuts,

Vu l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Par courrier réceptionné le 15 juin 2018, le Président du SERTRID a notifié au SICTOM la délibération prise le 6 juin 2018 concernant la modification des statuts du SERTRID.

La modification des statuts porte sur le retrait de la compétence « collecte des déchets végétaux ».

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivité Territoriales, les entités membres du SERTRID doivent se prononcer d'ici le 15 septembre 2018 sur la modification des statuts du SERTRID.

Cette modification intervient après un travail important réalisé au sein du SERTRID sur ce sujet avec les différentes entités.

Différents documents types ont ainsi été définis et permettront aux entités de reprendre cette compétence collecte de manière sereine et sans impact financier.

A l'issue de la procédure, le SICTOM pourra notamment travailler avec l'ensemble des sites d'accueil par la mise en place de panneaux d'informations, proposer des arrêtés d'accès aux bennes, engager un travail avec les professionnels des espaces verts pour trouver des solutions d'évacuation pour les déchets provenant de leur prestation...

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de valider la modification des statuts du SERTRID ayant pour objet le retrait de la compétence « collecte des déchets végétaux ».

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du

et de la publication le 05 juillet 2018

25 juillet 2018